

La Société de Bienfaisance du Brassus¹ – 1878 –

A l'entrée d'un hiver qui s'annonçait rigoureux et serait pénible à traverser pour beaucoup de familles privées de leurs gains par suite de la longue crise qui pesait sur l'horlogerie, quelques dames de la Société de Couture, réunies pour leur travail, décidèrent de convoquer une assemblée générale pour délibérer sur ce qu'il y aurait à faire afin de venir en aide aux nécessiteux, tout en opposant un frein à la mendicité aux portes. Leur appel fut entendu, et le 8 novembre 1878, la Société de Bienfaisance fut fondée et un comité de 7 membres nommé pour provoquer les dons et distribuer les secours. Il organisa des distributions de soupes pour les enfants pauvres, et fit donner des denrées aux familles nécessiteuses, aux malades et aux vieillards.

Pour les dons, ils ont été réclamés par plusieurs appels dans les feuilles locales. De plus, comme la récolte des légumes avait été assez abondante cette année-là, leur réunion dans un local central permet à beaucoup de personnes de montrer leur bonne volonté, et le comité put en faire une répartition équitable. De plus, le Comité soit par des dons reçus, soit par des achats, à remis aux maîtres d'école des fournitures pour être distribuées aux enfants pauvres, ce qui a été continué chaque hiver.

Après les expériences de ce premier hiver, et vu les résultats obtenus, l'existence de la Société de Bienfaisance a paru assurée, et sa marche a continué dès lors avec les modifications reconnues nécessaires. Sur la demande du Comité, deux dames ont été adjointes. Il se compose donc actuellement de 9 membres. Au commencement de l'hiver 1879-à 80, l'état de ses finances n'était pas brillant, et il y avait peu d'espoir pour des dons suffisants. Un appel dans des journaux fut alors inséré en sa faveur, ce qui lui a amené bien des dons, surtout des ressortissants établis hors du pays.

La sécurité de son existence a donc été assurée, et malgré les difficultés et les imperfections attachées à une œuvre semblable, bien des misères ont été soulagées et la mendicité, quoique non entièrement détruite, a cependant beaucoup diminué.

Actuellement les besoins sont moins grands qu'au moment de la fondation de la Société. Les dons sont aussi moins nombreux, mais ceci n'est point un souci, car à l'heure du péril, Dieu y pourvoira.

La Société de Bienfaisance n'a pas de règlements écrits. Son administration est remise aux soins de son Comité qui dirige la marche de l'œuvre suivant les décisions prises lors de sa fondation et en se faisant renseigner sur les besoins par toutes les dames de la paroisse. Le mot paroisse est pris ici dans le sens du territoire, car c'est une association charitable en dehors de tout principe ecclésiastique.

¹ ACChenit, SB 37.

Il est bon de mentionner qu'outre les dons, la Société a reçu des legs, l'un entr'autres assez important d'un ressortissant de la localité. Pour références, on peut s'adresser à Monsieur le Syndic de la Commune du Chenit, au Brassus.